

un de ses parents, M. Chauvin, pour diriger cette enquête.

M. MONK: L'honorable député se trompe entièrement. Il n'y a pas eu de destitution dans mon département, je n'ai pas nommé un de mes parents comme enquêteur, et l'honorable député sait cela.

M. LEMIEUX: Est-ce que M. Chauvin n'est pas votre parent?

M. MONK: Non.

M. LEMIEUX: Le ministre dit-il que M. Chauvin n'est pas son parent?

M. MONK: Certainement qu'il ne l'est pas.

M. LEMIEUX: Le ministre mérite d'être comparé à ce fameux terroriste français qui pouvait renier même son propre sang.

Quelques VOIX: Rétractez-vous

M. CROTHERS: Je soumets que cette expression n'est pas parlementaire et que l'honorable député (M. Lemieux) devrait la retirer.

M. MONK: Je remercie beaucoup mon honorable ami (M. Crothers), mais je lui dirai que je puis me défendre tout seul.

M. BOYCE: Nous avons entendu l'ex-ministre des Postes (M. Lemieux) admettre qu'il a accepté la parole de M. Sifton, lorsqu'il appartenait au parti libéral, qu'il a destitué un receveur des postes pour cause d'intervention politique, mais lorsqu'un député de l'opposition comme moi, qui sur sa responsabilité de membre de cette Chambre, lui dit que le receveur des postes à Copper-Cliff, qui était un libéral, avait été trouvé coupable d'ingérence politique par la plus haute cour de justice, il refusa de le destituer. L'honorable député (M. Lemieux) faisait preuve d'un scrupule et d'une hypocrisie de la pire espèce, lorsque sur la simple déclaration d'un membre de son parti il destituait un receveur conservateur, et dans le même temps refusait de destituer un libéral, malgré une pétition signée par cinq cents résidents de la localité, qui se plaignaient de l'incapacité pitoyable de ce receveur, de son absence depuis deux ans, et de la manière honteuse dont le bureau était administré. Je lui ai dit que le plus haut tribunal de la province d'Ontario avait trouvé ce receveur coupable de manœuvres corruptrices, et l'honorable député (M. Lemieux) n'a pas voulu accepter ce jugement comme une preuve suffisante d'intervention politique.

L'honorable député (M. Lemieux) se rappelle-t-il le cas de Richard Wagner qui fut trouvé coupable par un juge d'avoir volé à leur arrivée au Canada de pauvres immigrants dont le Gouvernement lui avait confié le soin, et qui après avoir subi sa peine en prison, fut promu à un emploi élevé par le Gouvernement libéral. L'honorable dé-

M. LEMIEUX.

puté se rappelle-t-il qu'il a approuvé la promotion de cet homme. Toutes ces choses sont rapportées dans les pages du hansard, et il est inutile pour l'honorable député (M. Lemieux) de faire des éclats de voix, et simuler une indignation vertueuse lorsque les faits sont si clairs contre lui. Se rappelle-t-il l'affaire du receveur des postes à Thessalon, et se rappelle-t-il qu'il a refusé d'agir dans ce cas-là?

M. LEMIEUX: Quel était ce cas-là?

M. BOYCE: L'honorable député ne s'en rappelle pas, mais il peut se rappeler ce pauvre receveur tory qu'il destitua à la demande de M. Sifton. Je vais lui dire quel était ce cas de Thessalon. Sur le rapport de l'inspecteur des postes, le receveur à Thessalon fut trouvé coupable de détournement, et le ministre des Postes ordonna sa destitution, mais le receveur des postes de Thessalon ne fut pas destitué. Que l'honorable député consulte le dossier dans cette cause.

M. LEMIEUX: Je veux voir le dossier.

M. BOYCE: L'honorable député peut l'avoir mais il verra tous les faits dans le hansard des années 1905-6-7 et 8.

M. LEMIEUX: Quels sont les faits?

M. BOYCE: Je rappellerai que le receveur avait été trouvé coupable de détournement, qu'ordre avait été donné de le destituer mais qu'il ne le fut pas, et il est encore là.

M. LEMIEUX: Il a été destitué, et sa fille a été nommée.

M. BOYCE: L'honorable député se trompe. J'ai accepté sa rectification il y a quelques instants et il doit maintenant accepter la mienne.

M. LEMIEUX: Je connais les faits.

M. BOYCE: Sa fille n'a pas été nommée, mais on lui a remis son poste. Il n'a pas été destitué et il est encore receveur à Thessalon; j'ai demandé à mon honorable ami de s'occuper de la question, mais il ne l'a pas fait.

M. PELLETIER: Vous feriez bien de m'écrire à ce sujet.

M. LEMIEUX: Examinez le dossier.

M. BOYCE: Si vous examinez le dossier vous verrez toute l'affaire d'un coup d'œil, ainsi que la posture misérable et pitoyable, dans laquelle l'ancien ministre des Postes (M. Lemieux) s'est placé par sa tentative de défendre cet homme. Son attention a été appelée sur cette question lorsqu'il était ministre des Postes, mais il n'a rien fait. Pourquoi? Parce que l'on a montré que ce receveur avait été vers le temps où l'ordre a été donné de destituer, un partisan actif, très actif même dans les élections